



MAIRIE DE NANTERRE

24-AT-1397

ARRETE n° 24-AT-1397
PROROGANT L'ARRETE
24-AT-1270

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,

Portant réglementation du
stationnement et de la
circulation
rue du 11 Novembre 1918
du 29/03/2024 au 19/04/2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°24-AT-1270 en date du 29/02/2024,

Votre correspondant :

Considérant que les travaux ont pris du retard.

SERVICES TECHNIQUES
Direction INFRA -PD/CN
Tel : 01.47.29.50.50
Fax : 01.47.29.48.22

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté 24-AT-1270 du 29/02/2024, portant réglementation de la circulation face au 115 rue du 11 Novembre 1918 et sur 10 places de stationnement face au 115 rue du 11 Novembre 1918, sont prorogées jusqu'au 19/04/2024.

Article 2 : Francky BOKOU (SUEZ EAU FRANCE) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



NANTERRE, le 29 Mars 2024
Le Maire de NANTERRE

Raphaël ADAM

DIFFUSION:

- . COMMISSARIAT DE POLICE
- . Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
- . Francky BOKOU (SUEZ EAU FRANCE) francky.biokou.ext@safeg.com

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.